DEPARTEMENT VAR COMMUNE DE BRIGNOLES Maitre de l'ouvrage : SAS BRIDIS

Représentée par : Philippe LANDAIS DOSSIER N° 83-16-1752

PIECE N°

1

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE

- SAINT JEAN -

# **CERFA**

Echelle:

## **SPECIFICATIONS**

Sorgues le 09/06/2017 Signature du dient : Dessin

Cor	itrole	
Phase	es dossier	
	A.P.D	
	P.C.	
nggarana ayan	D.C.E	
	P.E.	
	D.O.E	

**MODIFICATIONS** 

# SARL RBAA



AGENCE D'AVIGNON: ZAC Ste Anne - 184 Rue Louis Lépine 84 700 SORGUES TÉLÉPHONE 04.32.44.85.50 - FAX 04.90.81.00.67 E.MAIL: contact@rbaa.fr



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Ministère chargé de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception : 16.06.2017	Dossier complet le: Nº d'enregistrement: 13.06.20/7 F0 93 17 F 0 184.
<b>国外国际国际政策的基础的</b>	1. Intitulé du projet
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du  (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	· 数据的证明的一种,所以不是一种的一种,不是一种的一种。
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	SAS BRIDIS
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LANDAIS Philippe
RCS / SIRET   3 3   5   1   0   9   6	7 4 0 0 0 2 8 Forme juridique SAS
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° 39	-Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui
	soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à
	10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5
	hectares et inférieure à 10 hectares et dont la surface de plancher créée est inférieure
	40 000 m <sup>2</sup>
et N° 41	- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus
<b>1000年的新疆域的经济域的</b>	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formi	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de démolition
Le projet consiste à une extension du cent	tre commercial existant d'une emprise au sol de 11 260 m², portant le total de la surface
d'emprise au sol du bâtiment de 11 840 m totale de plancher créée sera de 13 098 m	<sup>2</sup> à 23 100 m <sup>2</sup> , soit une extension d'environ 49 % par rapport à l'état actuel. La surface
Cette extension comprendra:	
- l'extension de la surface de vente de l'hy	permarché et de sa galerie marchande
- la création de Réserves	
- la création de moyennes surfaces - et la création de deux nappes de parking	
et la creation de deux nappes de parking	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux sichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le magasin LECLERC situé au coeur de la zone commerciale Saint Jean situé à l'ouest de l'agglomération Brignolaise en est devenu le point de vente originel vieillissant et sous-dimensionné. Ce magasin a besoin d'être rénové et agrandi. Les travaux qui seront entrepris sur ce magasin et son extension auront pour objectif de revaloriser et de dynamiser l'offre la zone commerçante. Un permis de construire pour l'extension du centre commercial a déjà été obtenu en 2015 et purgé de tout recours.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) Réalisation des plateformes + bassin : 2 mois
- 2) Brut de béton : 6 mois 3) Second œuvre : 3 mois

Soit un total de 11 mois de travaux

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Programme:

Extension de la surface de vente alimentaire (Leclerc) de 2 908 m², portant de 4 300 m² à 7 208 m² (PC 2015 Obtenu et Purgé)

Extension des 595 m<sup>2</sup> de restauration existante de 140 m<sup>2</sup> et création d'une surface de 140 m<sup>2</sup> de bureaux en étage

Création d'une surface totale de 3 563 m² de surface de vente de Galerie marchande répartis dans :

- l'extension de commerce non-alimentaire de la Galerie existante de 788 m², portant de 1 140 m² à 2 500 m² la galerie marchande existante.
- la création de 3 820 m<sup>2</sup> de surface de Moyenne Surface non-alimentaire,

Création de 3 750 m² de surface de plancher de Réserves,

Réaménagement du parking du centre commercial E. LECLERC existant et création de deux niveaux de parking d'un total de 414 places.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été d mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d' ciale	
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - p	réciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site	ndeuts caracteristiques	50 347 m <sup>2</sup>
Emprise au sol bâtie		11 260 m <sup>2</sup>
Emprise circulations et parvis		910 m <sup>2</sup>
Emprise voirie		3 821 m <sup>2</sup>
Emprise parking		2 766 m <sup>2</sup>
Emprise parking  Emprise cour de livraison		1 487 m <sup>2</sup>
		3 960 m <sup>2</sup>
Emprise espace vert		111 006 5
4.6 Localisation du projet		and the state of t
Adresse et commune(s)		o + " lat o ' "
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	°,'"_ Lat°,'"_
Quartier Saint Jean 83 170 BRIGNOLES CADASTRE: Section AO Parcelles: 867, 868, 880, 985, 986		°_'_"_ Lat °"_ °_' "_ Lat °"_
4.7 S'aait-il d'une modification/exter	Joignez à votre demande les annexes nsion d'une installation ou d'un ouvrage exis ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	stant? Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mphp.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il:		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La zone de projet n'est concernée par aucun zonage d'inventaire.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	0	X	La zone de projet n'est concernée par aucun zonage de protection,
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

			La zone de projet n'est concernée par aucune zone humide.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La zone de projet n'est concernée par aucune zone du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ? La zone de projet n'est concernée par aucun zonage de protection.
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Pas d'impact dû au projet : actuellement le site est connecté au réseau de distribution d'eau communal ainsi qu'au réseau d'assainissement. Engendre-t-il des prélèvements П X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Le projet s'établit sur un site à forte déclivité déjà façonné par des commerces et leurs zones de stationnement. les nappes de parking s'aligneront aux Impliquera-t-il des niveaux existants. Des déblais seront nécessaires à la création des réserves. Un drainages / ou des mur de soutènement de 7,5 m. de haut sera construit sur ~ 200 mètres modifications linéaires. Un ouvrage enterré d'assainissement pluvial sera crée pour les X prévisibles des nouvelles surfaces imperméabilisées. masses d'eau souterraines? Ressources le procédé constructif utilisé est issu des filières sèches (charpente, couverture, bardage) avec préfabrication en usine et assemblage sur le site, ce qui réduit les déchets. Est-il excédentaire × en matériaux? La surface de déblais nécessaires à la création des réserves représenteront 5 920 m². Une partie de ces volumes permettront de niveler leniveau supérieur Est-il déficitaire en du projet. matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Peu ou pas d'impact dû au projet : Est-il susceptible Les 3 parcelles sur lesquelles le projet d'extension va se réaliser sont déjà d'entraîner des perturbations, des largement urbanisés. Deux d'entre-elles sont des habitations (Parcelles 867 et dégradations, des 868) et la troisième et déja traitée en tout-venant à ~ 40 %. De plus, le projet destructions de la créera une toiture végétale ( 4 200 m²) de nature à accroître la biodiversité sur biodiversité le site, outre les espèces végétales implantées, cet espace constitue un refuge existante: faune, et une ressource alimentaire pour de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, flore, habitats, ...). continuités écologiques? Milieu naturel Pas d'impact dû au projet : Si le projet est situé Le site est en dehors des enjeux environnementaux, il se situe déjà dans un dans ou à proximité secteur urbanisé. d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir

un impact sur un habitat / une jespèce inscrit(e) au ¡Formulaire Standard de Données du site ? X

			1	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Pas d'impact dû au projet : Le site est en dehors des enjeux environnementaux, il se situe déjà dans un secteur urbanisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Hors PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	X	Peu ou pas d'impact dû au projet : L'ensemble des locaux seront reliés au réseau de collecte des eaux usées raccordé au réseau public.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	La présence de deux accès existant à la zone commerciale et la création d'un accès à la future zone de Parking au Sud-Ouest du Projet par le chemin de saint Jean et la modification du dimensionnement du chemin rural au Sud du centre commercial permettront d'absorber l'augmentation du trafic du site (+15 % du nombre d'automobiles généré par le projet - dossier CNAC obtenu le 21 Juillet 2015)
Nuisances	Est-il source de brult ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les installations sont placées dans des locaux isolés, traités sur le plan acoustique, à l'arrière et sur le magasin.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les déchets ménagers dû à l'exploitation sont stockés dans un local dédié où la température est maintenue entre 5 et 15°C, limitant ainsi la décomposition des matières.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Pas d'impact dû au projet: Les candélabres seront pourvus de déflecteurs orientant la lumière vers le bas, une coupure automatique de l'éclairage est prévue entre 22 et 7h.  Les enseignes lumineuses seront éteintes à la fermetures des commerces.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		pas d'impact dû au projet : L'ensemble des locaux seront reliés au réseau de collecte des eaux usées raccordé au réseau public. Les eaux pluviales seront également collectées, elle passeront par un séparateur à hydrocarbure avant d'être rejetées dans le réseau public.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les effluents des laboratoires du magasin seront traités dans un séparateur à graisses, un regard de contrôle sera mis en place entre cet ouvrage et son raccordement au réseau d'eaux usées.  Le bac à graisses est équipé d'un dispositif d'alarme de saturation.  Les eaux usées sont dissociées des eaux-vannes ; celles-ci se rejoindront dans un collecteur extérieur après le séparateur à graisses traitant les eaux à la sortie de la zone laboratoire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

, ropolation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Pas d'impact dû au projet : Le projet se situe en dehors des zones d'enjeux ou d'intérêts	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	0	X	Impact positif dû au projet: Les travaux qui seront entrepris sur ce magasin auront pour intention de revaloriser la zone commerçante.	
approuvés	Non Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? ;	
r					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet est limité au regard de l'état actuel du site :

- -les travaux qui seront entrepris sur ce magasin auront pour intention de revaloriser la zone commerçante.
- -Le site est éloigné de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF
- -le terrain se trouve sur le territoire déjà urbanisé de la commune.
- -le projet prévoit le traitement des effluents avant rejet dans le collecteurs public.
- -Le mode de constructif retenu pour l'opération limite la production de déchets.
- Les déchets liés aux activités seront recyclé (cartons, plastiques, palettes),

A ce titre nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- 4.1 Plan de l'emprise foncière du projet
- 4.2 Plan de composition du projet
- 4.3 Plan de Zonage du PLU
- 4.4 Plan de Zonage du PPRI
- 6.1 site Natura 2000
- 6.2 ZNIEFF Risques Naturels Zones Inondables
- 6.3 ZNIEFF Réseau autoroute et Zones Humides
- 6.4 ZNIEFF Nature et Biodiversité

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

**BRIGNOLES** 

le, 09.06.2017

Signature

ır le cadre ci-dessus